



Angers, le 30 janvier 2023

Transition écologique : la Ville d'Angers présente son panorama 2021-2022 des actions menées

Lors du Conseil municipal du 30 janvier 2023, la majorité municipale angevine a présenté son rapport annuel de développement durable 2021-2022. Au-delà de l'obligation réglementaire, en amont du débat d'orientation budgétaire, la présentation de ce rapport donne l'occasion de dresser un panorama des actions et projets portés sur une année. Ce document est le fruit d'un travail commun à tous les acteurs de la collectivité : élus et services ; qui travaillent conjointement à relever le défi de la transition.

Dans ce territoire, la transition se veut à la fois :

- **Environnementale**, par la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et à la nature ;
- **Énergétique**, par l'attention portée à la conception et à l'aménagement durable du territoire ;
- **Circulaire et durable**, par l'impératif de résilience et d'adaptation au changement climatique ;
- **Sociale et solidaire**, par l'inclusion de tous dans cette démarche.

Une vision qui rejoint parfaitement les objectifs définis par la loi, à savoir :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsable.

« Informer, sensibiliser, promouvoir nos actions : c'est ce à quoi doit servir ce rapport. Sa richesse témoigne de notre action résolue en matière de préservation de l'environnement. Notre vision de ce que doit être une politique de développement durable est très claire : nous défendons une politique transversale, partagée et portée par tous les élus, afin de mener à bien des projets qui intègrent l'impératif de transition écologique dès le départ », explique Hélène CRUYPENINCK, Adjointe à la Ville d'Angers chargée de l'Environnement et de la Nature en ville

Un territoire conscient des enjeux, soucieux de relever les défis, désireux de présenter aux habitants l'état des lieux des actions menées

Se loger, se déplacer, se nourrir, produire et travailler, consommer, vivre en bonne santé, s'épanouir : le prisme des 7 fonctions vitales du territoire, grille de lecture née des Assises de la transition écologique, a été choisi pour donner à voir la richesse des projets initiés ou réalisés en matière de transition écologique.



En effet, les projets ne manquent pas pour illustrer la prise en compte des objectifs de développement durable dans les politiques publiques mises en œuvre par la Ville d'Angers sur la période 2021-2022.

« **Produire et travailler** » - Le **Plan énergie bâtiment** a un double objectif :

- Réduire de 40 % les consommations d'énergie des bâtiments de plus de 1 000 m² entre 2010 et 2030 (loi Elan), ce qui concerne également l'ensemble du patrimoine bâti de la collectivité ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % en 2030 (loi Transition Énergétique). L'objectif de 18% en 2021 est bien atteint.

La rénovation énergétique du FJT Monplaisir (-60% de consommation d'énergie) s'inscrit pleinement dans ce cadre ; tout comme la construction de la Maison de quartier des Hauts-de-Saint-Aubin : un bâtiment à énergie positive, raccordé au réseau de chauffage urbain et qui dispose d'un vitrage intelligent et, en toiture, de panneaux photovoltaïques.

« **Se déplacer** » - 31 millions de voyages ont été effectués en 2021 par le biais des transports en commun sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Le futur service offert par le tramway, avec ses deux nouvelles lignes, qui desserviront les quartiers de Belle-Beille et de Monplaisir, va permettre de booster l'offre de mobilité décarbonée ; en mettant davantage en cohérence l'offre de transports en commun. La réalisation des nouvelles lignes permet également d'offrir aux Angevins, et aux habitants de la communauté urbaine, de nouveaux aménagements propices au développement des mobilités actives.

« **Se loger** » - Le développement des réseaux de chaleur, 69 kilomètres de réseaux, participe également de la volonté d'offrir une énergie à prix maîtrisé à de nombreux foyers angevins. 15 200 logements ont été chauffés en 2022, ce qui représente 21 000 équivalents logement. Le choix stratégique du développement du bois énergie permet d'éviter le rejet de 55 000 tonnes de CO₂ par an.

Par ailleurs, le futur quartier des Bretonnières, une emprise de 6 hectares située dans le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin, propose une nouvelle manière de bâtir la ville durable. Le projet, qui sortira de terre en 2025, offrira 192 logements collectifs et 113 maisons individuelles dans un cadre soucieux de la préservation et de la densification des trames écologiques existantes tout en limitant la place de la voiture dans l'espace public. Le projet fait la part belle à la mutualisation et au partage des espaces pour tenir compte des enjeux de transition écologique.

« **Se nourrir** » - La promotion des modes de production et de consommation responsables est également une action résolue de la Ville d'Angers et de sa communauté urbaine. Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) d'Angers Loire Métropole porte cette ambition en agissant sur la production, la structuration des filières, la distribution alimentaire, la sensibilisation à une alimentation durable et l'accès, de tous, à une alimentation de qualité. La finalité du PAT est claire : développer et promouvoir une alimentation saine, locale et accessible à tous. C'est notamment ce à quoi contribue le projet « Cultivons notre terre » : dispositif qui permet à des porteurs de projets (professionnels, coopératives, associations, groupes d'habitants...) de mettre en culture et d'animer, en partenariat avec les habitants, des parcelles mises à disposition par la Ville d'Angers.

Consommer, vivre en bonne santé, s'épanouir sont également des thématiques qui recouvrent des projets qui permettent de bien vivre à Angers.



Exemplarité des projets menés : une reconnaissance qui va bien au-delà d'Angers

Les récompenses, nationales ou internationales, décernées à la Ville d'Angers viennent saluer et encourager les efforts menés en matière d'action en faveur de la préservation de l'environnement.

C'est notamment le cas de la reconnaissance « Tree Cities of the World » : une reconnaissance internationale pour la 1^{ère} ville verte de France ; une récompense décernée par la FAO, l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et la fondation Arbor Day, une organisation de conservation et d'éducation à l'environnement qui développe des programmes respectueux des écosystèmes. Cette reconnaissance internationale rappelle qu'Angers est bien la ville où les arbres sont rois. Elle vient mettre en lumière la gestion durable et responsable du patrimoine arboricole angevin. Notre politique municipale dans ce domaine est ainsi reconnue tout comme nos bonnes pratiques.

En 2022, Angers a également reçu le trophée de « Meilleure grande ville pour la biodiversité ».

« Avec 1 000 hectares d'espaces naturels, 550 hectares d'espaces plus urbains végétalisés et un savoir-faire reconnu en matière d'horticulture et de paysage, Angers avait déjà plusieurs atouts en main pour se distinguer au concours Capitale française de la biodiversité. Mais c'est bien sa capacité à faire constamment évoluer ses pratiques au regard des enjeux de biodiversité qui a été remarquée par le jury qui l'a nommée Meilleure ville de plus de 100 000 habitants pour la biodiversité 2022 », rappelait alors Hélène CRUYPENINCK.